ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

DRAGON D'OR
SARL au capital de 3 770 €
Siège social : 26-28 Rue Bannelier
21000 DIJON
788 735 611 RCS DIJON

Aux termes d'une AGO en date du 29/10/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jian Jun ZHENG de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL24011513

MODIFICATION DU CAPITAL

S.C.I. ACM
Société civile immobilière
Au capital de 245.607,10€
FLAGEY ECHEZEAUX (21640),
12 rue Haute
R.C.S. : 352 514 244

L'AGE du 20 décembre 2023 a décidé à compter du même jour de diminuer le capital social, par suppression de vingt parts sociales, en le portant de 245.607,10€ à 196.485,68€.
Modification au RCS de DIJON

AL24011629

DS3

Aux termes d'un acte en date du 1er décembre 2023, la collectivité des associés de la société DS3, société civile au capital de 1.500 €, dont le siège social est à NUITS SAINT GEORGES (21700) – 24 B rue des Seuillets, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°837 518 836, a décidé de réduire le capital de 750 € pour être ramené de 1.500 € à 750 € par voie d'annulation de 75 parts sociales de 10 € nominal chacune. L'annulation de ces parts sociales a pris effet ce même jour. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL24011631

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS TRIUM HORECA
au capital de 375 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
823 297 189 RCS DIJON

Il résulte de l'AGOA du 29/09/2023, que les mandats de la société A.C.C.E. - Audit Conseil Comptabilité Expertise, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Eric GABORIAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS
La Présidente

AL24011639

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU AZUR HABITAT
au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Impasse du Verger
21200 BEAUNE
844 486 456 RCS DIJON

Selon décision du 30/10/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Stand, 21200 BEAUNE à compter du 30/10/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président

AL24011640

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TD CONCEPT
SARLU au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Impasse du Verger
21200 BEAUNE
819 667 148 RCS DIJON

Selon décision du 30/10/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Stand - 21200 BEAUNE à compter du 30/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL24011648

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TD INVEST
Société civile au capital de 230 001 €
Siège social : 1 B Impasse du Verger
21200 BEAUNE
908 376 205 RCS DIJON

L'AGE du 30/10/2023 a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Stand, 21200 BEAUNE à compter du 30/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du TC DIJON. Pour avis. La Gérance

AL24011650

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

E.A.R.L. DOMAINE THOMAS-COLLARDOT
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 4 rue de Poiseul -
21190 PULIGNY-MONTRACHET
529 479 362 R.C.S. DIJON

Suivant décisions du 31/12/2023, les associés ont pris acte de la démission de Mme Jacqueline COLLARDOT de ses fonctions de co-gérant avec effet à compter de cette date et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis. La gérance.

AL24011667

LEGATIS NUITS SAINT GEORGES
1, rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

MODIFICATION DU CAPITAL

GFV LES CLIMATS
Groupement Foncier Viticole
au capital de 86.060,00 euros
Siège social : 21 rue du Pasquier,
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 851 241 661

Aux termes d'un acte reçu par Maître François-Xavier ROYET, notaire à NUITS SAINT GEORGES, le 29 décembre 2023, il a été procédé :
- Premièrement, à une augmentation de capital par incorporation de partie des comptes courants d'associés ouverts au nom de chacun de Monsieur Vincent LEDY et Madame Aurélie LEDY. Le capital social a été porté de 86.060,00 € à 155.460,00 €.
- Deuxièmement, à une réduction de capital d'un montant net de 69.340,00 €. Le capital social s'élève désormais à 86.120,00 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
Le notaire

AL24011668

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI EQUI-LIBRE
au capital de 200 euros
Siège social : 165 Rue du Paquier d'Aupré
21850 ST APOLLINAIRE
918 025 909 RCS DIJON

Selon décision du 28/11/2023, la gérance de la SCI EQUI-LIBRE a décidé de transférer le siège social au 1 Rue Taizé – 21240 TALANT à compter du 28/11/2023, et de modifier en conséquence le paragraphe « siège » des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24011670

AVIS DE PUBLICITÉ

FRAMI
EURL au capital de 5.000 euros
Siège social : 7 Rue de la Picardie
21130 AUXONNE
RCS DIJON 883 160 723

Décisions de l'Associée Unique du 18.12.2023
Transfert du siège
AM : 7 Rue de la Picardie 21130 AUXONNE
NM : 1 Rue Basse 21130 AUXONNE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011683

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLIMAT NUITS
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Ancien Siège social :
7 rue Aristide Briand,
21700 NUITS ST GEORGES
Nouveau siège social :
4 rue Jules Verne –
21700 NUITS ST GEORGES
RCS DIJON 820 824 803

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 décembre 2023 a décidé de transférer le siège social du 7 rue Aristide Briand - 21700 NUITS ST GEORGES au 4 rue Jules Verne - 21700 NUITS ST GEORGES à compter du 1.1.2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL24011685

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

CORNU-CAMUS PIERRE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 300 000,00 euros
Siège social : 2 Rue Varlot -
21420 ECHEVRONNE
504 450 727 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Bernadette CORNU de ses fonctions de cogérante pour cause de départ à la retraite à compter du 1er août 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, Mme Lydia PERTUZOT exerçant seule les fonctions de gérante de la société. Pour avis, La Gérance.

AL24011687

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS DEMETERRE
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Bd Clémenceau -
21000 DIJON
919 601 807 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes en date du 05/01/2024, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : agence immobilière. Transactions immobilières et sur fonds de commerce sous toutes leurs formes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. La même décision a pris acte de la démission de leurs fonctions de Directeur Général à effet du 21/12/2023 de la Société VENOY AMENAGEMENT SOLEIL LEVANT YONNE VASY, la Société FINACTIS et la Société MC98 INVEST.
Pour avis
Le Président

AL24011693

NON-RENOUVELLEMENT COMMISSAIRES AU COMPTES

CHALET HOTEL COTE DOLE SAS au capital de 523 000 € ayant son siège : Rue François Mitterrand 21850 ST APOLLINAIRE - RCS DIJON 519 826 960 : L'associée unique, par décision en date du 30/06/2022 a constaté que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont arrivés à leur termes, a décidé de ne pas les renouveler dans leurs fonctions et de ne pas procéder à de nouvelles nominations. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis. Le président

AL24011694

Amandine Senot Avocat
2 bis rue du cep vert - 21800 QUETIGNY

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS SOCOGEA
19 BV EUGENE SPULLER
21000 DIJON,
CAPITAL 15 048 €
RCS DIJON : 392612503

Par décision de l'associée unique en date du 05/01/2024, la société SOCOGEA INVEST, SARL au capital de 40.000 € immatriculée au RCS de DIJON : 982211211, siège : 19 boulevard Eugène Spuller 21000 DIJON a été nommée présidente de la SAS SOCOGEA à compter du 05/01/2024 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur José ASENSIO.

AL24011704

MODIFICATIONS DES STATUTS

CABINET MEDICAL NOLAY
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue du Docteur Lavirotte -
21340 NOLAY
952 701 811 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 5 janvier 2024, la collectivité des associés a :
- décidé et réalisé une augmentation du capital de 1.000 euros, par apports en numéraire et création de parts nouvelles.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 1 000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 2 000 euros.
- nommé en qualité de cogérants Mme Anouchka VALENTIN, demeurant 2 rue du Chapitre - 21340 BAUBIGNY, et Mme Chloé COMPARET, demeurant 12 B route de Chagny – 71150 CHAUDENAY pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011707

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

CHALET HOTEL COTE DOLE SAS au capital de 523 000 € ayant son siège : Rue François Mitterrand 21850 ST APOLLINAIRE - RCS DIJON 519 826 960 : L'associée unique, par décision en date du 14/11/2023 a décidé de nommer Présidente, à compter du 14/11/2023, Bernadette DUCERT (10 rue de Boulogne 71300 MONTCEAU LES MINES) en remplacement de Jean-Luc FAIVRE, président démissionnaire. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.
Le président

AL24011710

NON DISSOLUTION

L'AGE du 07/04/2023 de la SARL ARTRENO 21, capital 10000€, 16, Place Bossuet 21000 DIJON, 881 997 019 RCS DIJON, a décidé de ne pas dissoudre la société (L223-42 du Code de commerce).

AL24011718

// GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 29 décembre 2023, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 05 janvier 2024 dossier 2024 00000531 référence 2104P01 2024 N 00010, contenant cession de fonds de commerce.
Madame Giuseppina LICATA, Commerçante, demeurant à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 9 Rue Félix Laidet, divorcée en premières noces, non remariée, de Monsieur Eric, Dominique CARRE suivant Jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (anciennement TGI) de DIJON (Côte-d'Or) en date du 27 avril 2000. Née à MAIZIERES LES METZ (Moselle) le 4 juillet 1965. De nationalité française. Partenaire de Monsieur Patrice, Robert HELIOT, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 27 janvier 2003, enregistré au service de l'état civil de la mairie de DIJON, le 27 janvier 2003.
A vendu à Madame Magali SOUPET, Aide-Soignante en Bloc Opératoire, demeurant à MARCILLY SUR TILLE (Côte-d'Or) 19 Rue du Lac – Chez Monsieur POITRIMOL, divorcée, non remariée, de Monsieur François DAVID suivant Jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (anciennement TGI) de DIJON (Côte-d'Or) en date du 9 septembre 2016. Née à DIJON (Côte-d'Or) le 6 juillet 1972. De nationalité française.
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale. Partenaire de Monsieur Christophe POITRIMOL, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 23 septembre 2019, enregistré au service de l'état civil de la mairie de MARCILLY SUR TILLE, le 11 octobre 2019.
Un fonds de commerce de PRESSING-BLANCHISSERIE-LAVERIE RETOUCHES- VENTE DE TOUS PRODUITS ET ACCESSOIRES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE connu sous le nom de «PRESSING IS NATUREL» situé et exploité dans des locaux à IS SUR TILLE (Côte d'Or) 10 Rue Jean Jaurès, moyennant le prix de VINGT-TROIS MILLE EUROS (23.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour DIX HUIT MILLE EUROS (18.000,00 €);
- aux éléments corporels pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 29 décembre 2023.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC
Pour avis, Le Notaire

AL24011697

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Terres de Bourgogne du 13 octobre 2023, concernant la société LTDG EVENT'S, 1, Place du Docteur Jorrot, 21200 BEAUNE. Il y a lieu de lire 3 janvier 2024, et non pas : 3 octobre 2023Il y a lieu de lire 7 rue de Trèves 21000 DIJON et non pas : 17 rue de Bligny 21200 Montagny les Beaune.

AL24011638

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 08/01/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SANTENAY : Loué Ensemble de parcelles formant deux îlots de propriété situés en Aire d'appellation AOC SANTENAY
Urbanisme : Zone Aa du PLU, à l'exception des parcelles AH 18 et 19, dont une partie est située en Zone N.
1 ha 19 a 33 ca
- Bievaux: AH-3[829][F1]-3[829][F2]-4[1296](A)-4[1296](B)-11[847]-12[1189]-13[1277](A)-13[1277](B)-18[869](A)-18[869](B)-19[1181](A)-19[1181](B)-20[866]-21[865]-22[882]-23[863]-25[864]
MEURSAULT : Loué
Parcelle plantée en vigne située en Aire d'Appellation AOC MEURSAULT
Urbanisme : zone AVP du PLU
13 a 29 ca
- Les vireuils dessous: AK-80
POMMARD : Loué
Vigne AOC POMMARD, BOURGOGNE CÔTE D'OR, BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE
Urbanisme : R.N.U.
89 a 51 ca
- En verdun: BR-7 - La croix planet: AZ-61 - Les crenilles: AO-15-16 - Les perrieres: AL-35
POMMARD : Loué
Parts indivises (40%) de 2 parcelles situées en AOC BOURGOGNE COTE D'OR
Urbanisme : R.N.U.
52 a 78 ca - En la taupe: AN-59 - Maison dieu: AN-15
SAINT-AUBIN : Loué sur une partie de la surface
Agriculture Biologique
A 915 « Les Champlots » : vigne AOC SAINT-AUBIN 1er Cru,
D 1642 « Les Frionnes » : quotepart indivise (1/2) dans une parcelle de vigne, AOC SAINT-AUBIN 1er Cru - Urbanisme : R.N.U.
35 a 47 ca - Les champlots: A-915[F1]-915[F2] - Les frionnes: D-1642[I1]
THOISY-LA-BERCHERE :
Libre
Ensemble de parcelles en nature de terres et prés - Urbanisme : PLU
4 ha 17 a 66 ca - Pres d avaux: H-56-70-73-74-76
VEUXHAULLES-SUR-AUBE: Terres et bois - Urbanisme : RNU
38 a 37 ca
- Champ robin: ZW-25(A)-25(B)
MANLAY: Terres et prés - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées
2 ha 68 a 61 ca
- Larnee: C-89-301[91] - Le ravery: C-14
CURTIL-VERGY, SEGROIS et VILLARS-FONTAINE: Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place
CURTIL-VERGY: Terres - Urbanisme : RNU - 1 ha 09 a 00 ca
- Les corvees: ZA-310[212](J)-310[212](K)-310[212](L)
SEGROIS: Terres et landes - Urbanisme : zones A, As, Nr du PLU
5 ha 41 a 08 ca - La fontaine aux chevaux: ZB-170[68] - La grande corvee: ZB-137[116] - Les martennes: ZB-33-172[164](J)-172[164](K)
VILLARS-FONTAINE: Parcelle boisée - Urbanisme : zone N du PLU
81 a 60 ca
- Les lapinieres: ZB-44
MARSANNAY-LA-COTE: Parcelle en nature cadastrale de terre située en aire d'appellation MARSANNAY - Urbanisme : Zone Apv du PLUi de DIJON METROPOLE
17 a 03 ca
- Dessus des longeroies: B-80-2001[32]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
MAREY-SUR-TILLE : Terres et landes – Urbanisme: RNU
9 ha 98 a 80 ca
- 'Ez vannes': ZI- 14- 18(J)- 18(K) - 'La plassaule': ZD- 25(J)- 25(K) - 'Le vau': ZD- 34(J)-34(K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/01/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011698

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAVOLLES

PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Par arrêté n°2023-07 du 18 décembre 2023, la Maire de SAVOLLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et sur le projet d'élaboration du zonage d'assainissement, sur le territoire de la commune.
L'enquête se déroulera **du 08 janvier 2024 au 12 février 2024 inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Savolles.
M. Alain DUROUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces des dossiers seront déposées au secrétariat de la mairie où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux heures d'ouvertures de la mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.
Le dossier sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5043
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans les dossiers soumis à enquête.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Savolles :
- le 08 janvier 2024 de 14h00 à 16h00,
- le 20 janvier 2024 de 10h00 à t2h00,
- le 01 février 2024 de 16h00 à 18h00,
- le 12 février 2024 de 14h00 à 16h00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur DUROUX, à la mairie de Savolles, Rue de Mirebeau 21310 Savolles ou par mail à l 'adresse suivante : enquete-publique-5043@registre-dematerialise.fr en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement » et à l'attention du commissaire-enquêteur.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Savolles où ils seront tenus à la disposition du public. Ils pourront également être consultés à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5043.
Au terme de l'enquête publique le projet de P.L.U. et le projet de zonage d'assainissement seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.
Les informations relatives aux dossiers pourront être obtenues en mairie de Savolles auprès de Madame le maire – adresse : Mairie de Savolles, Rue de Mirebeau 21310 Savolles tel : 03 80 36 72 73 Mel : mairie.savolles@gmail.com

AL24011461

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

JLD.PAT
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 47, rue Chabot Charny
21000 DIJON
438 436 743 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 15/09/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Luc DESERT demeurant LES JARDINS DE LIVIA ENTREE B BATIMENT A ROTAJOLO AGOSTA 20166 ALBITRECCIA avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Le siège de la liquidation est fixé au 47, rue Chabot Charny à DIJON (21000), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL24011547

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA FOURMIG
SC au capital de 500 €
Siège social : 15 RUE TESCELIN LE ROUX
21121 Fontaine-lès-Dijon
528 749 112 RCS de Dijon

L'AGE du 27/08/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme LE GOFF Brigitte, demeurant 15 rue Tescelin le roux 21121 Fontaine-lès-Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/08/2023.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL24011653

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

COIFF IMMO 21 SCI en liquidation au capital de 3 048,98 €. Siège social et de liquidation : 5 rue du Clos de la Ville 21120 SPOY 343 119 897 RCS DIJON AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE. L'AGE réunie le 30/11/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/23 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jacques PRINCE, demeurant 5 rue du Clos de la Ville 21120 SPOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5 rue du Clos de la Ville 21120 SPOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24011662

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COIFF IMMO 21 SCI en liquidation Au capital de 3 048,98 € Siège social et de liquidation : 5 rue du Clos 21120 SPOY. 343 119 897 RCS DIJON AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION. L'AGE réunie le 30/11/23 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques PRINCE, demeurant 5 rue du Clos 21120 SPOY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24011664

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
Thai Mum & Co.
Objet social : salon de thé, restauration rapide sur place et à emporter, vente de boissons alcoolisées à consommer sur place ou à emporter
Siège social : 15 rue des Forges 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme JONGPATTANASOMBUT SIRIPORN, demeurant 27 rue de Mulhouse 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24011444

IMMATRICULATION

EAE SOLAIRE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Bas de la Tuilerie - 3 route de la Rosière, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST SEINE SUR VINGEANNE du 20/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : EAE SOLAIRE
Siège : Bas de la Tuilerie - 3 route de la Rosière, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Tiffany AIRES PECH, dmt 1 rue haute du Chanoy, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24011523

AVIS DE CONSTITUTION

ADB
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Impasse du Puits - Hameau Aignay
21200 MEURSANGES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSANGES du 20 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ADB
Siège social : 2 Impasse du Puits - Hameau Aignay, 21200 MEURSANGES
Objet social :
- Achat et revente au détail sur internet ou par tout autre moyen de commercialisation, de tous produits marchands non règlementés neufs ou d'occasion ;
- Elevage et vente de chats de toutes races.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Madame Audrey BRENANS, demeurant 2 Impasse du Puits - Hameau Aignay - 21200 MEURSANGES, a été nommée gérante.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 4/01/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GRIBOUILLE IMMO
Siège : 6 Ter Ruelle Basse - 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyens de capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en

ANNONCES LÉGALES

favoriser le développement. Vente desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la Société GRIBOUILLE IMMO et cession desdites participations. Promotion immobilière. Marchand de biens. Achat de terrains en vue de construction d'immeubles.
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Cindy MATEOS, demeurant 6 TER Ruelle Basse - 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Directeur général : Madame Audrey THOMAS, demeurant 6 Ter Ruelle Basse - 21490 RUFFEY LES ECHIREY
POUR AVIS
La Présidente

AL24011678

AVIS DE CONSTITUTION

AJ VAONA
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Rue de la Fontaine - 21700 VOSNE ROMANEE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOSNE ROMANEE du 2 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : AJ VAONA
Siège social : 9 Rue de la Fontaine, 21700 VOSNE ROMANEE
Objet social :
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,
- prestation et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,
- l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,
- achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.
- tous travaux et toutes prestations de services agricoles, viticoles et vinicoles,
- achat, vente de matériels et engins agricoles et viticoles, de produits de traitement,- location de matériels et engins agricoles et viticoles,
- toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles, viticoles et vinicoles,
- l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin,
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Justine CARMINATI, demeurant 4 Rue Léon Blum 21700 NUITS ST GEORGES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011681

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 5 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : MEDECINS GENERALISTES NOLAY
Siège social : 1 rue du Docteur Lavirotte, 21340 NOLAY
Objet social : la mise en commun de tous les moyens matériels et/ou humains nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés ; et ce en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associés. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : M. Victor LECLERCQ, demeurant 42 Grande rue de Curtil – 21200 BLIGNY LES BEAUNE ; Mme Charlotte MONTUELLE, demeurant 40 rue du Faubourg Bretonnière – 21200 BLIGNY LES BEAUNE ; Mme Anouchka VALENTIN, demeurant 2 rue du Chapitre – 21340 BAUBIGNY et, Mme Chloé COMPARET, demeurant 12 B route de Chagny – 71150 CHAUDENAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis pour les cessions à des tiers, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL24011705

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON dénommée FONCIERE DE PECQUENCOURT, au capital de 50.000€, ayant pour objet L'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; L'édification de toute construction ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles, dont le siège social est 5 Rue du Château – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET Le Président est Monsieur Gabriel PICARD demeurant à COMBERTAULT (21200), L'Oseraie – 1C Rue de la Bouzaize.
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Transmission d'actions : La cession et la transmission d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour Avis,

AL24011708

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CARDADEL

SAS au capital de 627.552 euros
Siège social : 58 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 335.014.411

Suivant un procès-verbal en date 15 décembre 2023, l'Associé unique, décide, à compter de ce jour de transférer le siège social à MONDEVILLE (14120) ZI Route de Paris
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de CAEN

AL24011630

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

ENERGIE INNOVATION MODULES

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 44 Avenue du 85ème de Ligne,
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
793 345 984 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 22 décembre 2023, il résulte que les mandats de la société COGEP AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société COGEP, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL24011666

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DU CAPITAL

FINANCIERE LA FORET

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 70 route du Moulin Chevillon,
58340 ST GRATIEN SAVIGNY
953 955 846 RCS NEVERS

Le 29/12/2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 798 300 euros par apport en nature pour le porter à 803 300 euros.
Pour avis.

AL24011672

NON RENOUVELLEMENT CAC

TRANSPORTS RESSAT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 189.000 euros
Siège social : Lieudit «Maison Rouge»
58240 LANGERON
482 066 487 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus par l'article D 221-5 du Code de Commerce, l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2023 a décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat arrivant à expiration de la société AUDIT CENTRE FRANCE, commissaire aux comptes.
Pour avis, le Président

AL24011680

Me Audrey BAILLY
Avocat spécialiste en droit rural
10 Rue Emile Zola
18000 BOURGES

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

EARL DE LA MOTTE

Au capital social de 8 000 euros
LA MOTTE 58150 GARCHY
RCS NEVERS 839 109 501

Par décision prise à l'unanimité, le 21 décembre 2023, les associés ont accepté la réduction de capital par rachat et annulation de parts, d'un montant de 2700 euros et l'augmentation de capital de 3200 euros par incorporation de compte courant associé . Le capital est désormais de 8500 euros. Les modifications seront déposées au RCS de NEVERS.

AL24011712

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU MARION SERRE

SAS au capital de 1000 €
Siège social :183 AV GABRIEL PERI
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
904 731 619 RCS d' Evry

L'AGE du 06/12/2023 a décidé de transférer le siège social 16 Chemin de Vaulevelle VILLURBAIN 58140 Saint-André-en-Morvan, à compter du 06/12/2023. Radiation au RCS d'Evry et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL24011719

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VAILLANT AUTO – Remorques et vans
SARL au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 19, Rue Jean-Baptiste Machecourt – 58260 LA MACHINE
Nouveau siège social : 21, Route de Genève – 58300 SOUGY SUR LOIRE
792 082 000 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 04/12/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
- Dénomination sociale :
Ancienne mention : VAILLANT AUTO
Nouvelle mention : VAILLANT AUTO – Remorques et vans
- Siège social :
Ancienne mention : 19,rue Jean-Baptiste Machecourt – 58260 LA MACHINE
Nouvelle mention : 1, rue Maurice Niot – 58260 LA MACHINE

AL24011720

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/01/2024, la société BURGER KING RESTAURATION, SAS, siège social sis 34, rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée, 92110 Clichy, 801 363 227 RCS Nanterre, a confié en location gérance à la société BKN, SAS, siège social sis 57 Route de Nevers 58180 MARZY, 817 976 657 RCS NEVERS, un fonds de commerce de restauration rapide sous l'enseigne « BURGER KING® » sis et exploité 57 Route de Fourchambault 58180 MARZY, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 08/09/2025. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

AL24011711

// DIVERS

VILLE DE CLAMECY

AVIS

Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste n° 2023-001

Vu les articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,Nous soussigné, Nicolas BOURDOUNE, Maire de la commune de Clamecy,
Avons constaté le 26/12/2023 que la parcelle située à Clamecy, lieudit « Perthuis d'Enfer », cadastrée section BA n° 20, appartenant à Monsieur DELOURME, domicilié 38 avenue Georges Mandel, 75016 Paris, n'est plus entretenue et est en état d'abandon manifeste.
Qu'au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon manifeste, à savoir un défrichement total de la parcelle.
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 26/12/2023 à 17h30 et avons signé.
Fait à Clamecy, le 26/12/2023
Le Maire,
Nicolas BOURDOUNE

AL24011634

MEDICAVET
ZA le Clos Ry -
1 Rue Louis Pasteur -
58 000 Sermoise/Loire

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE

Assemblée Générale Ordinaire du 24/11/2023

Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2023 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance.
Ont été élus administrateurs pour une période de 6 ans Monsieur Jean-Michel DOUET et Monsieur Guillaume VENISSE.
Monsieur Désiré PAUL a été élu en remplacement de Mr Thierry SIMONNEAU, démissionnaire, pour le reste du mandat à courir.
L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions.
Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.
Alexandre ANIER
Directeur général

AL24011633

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 avril 2010,Madame Jannine **PARTHIOT,** en son vivant retraitée, demeurant à GIEN-SUR-CURE(58230) 30 route du Moncias La Croix de Chèvre, née à MOUX-EN-MORVAN (58230), le 11juillet 1934, veuve de Monsieur Julien Louis **GUILLAUME** non remariée et non liée par un pactecivil de solidarité décédée à AUTUN (71400), le 15 novembre 2023,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY,Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES»,titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse, le 4 janvier2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN(71400) 16 rue de l'Arquebuse, référence CRPCEN : 71125, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24011684

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 août 2011,
Madame Marie Claude BEAUNÉ, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Marcel MARTIN, demeurant à MOULINS-ENGILBERT (58290) 39 rue du Commandant Blin.
Née à MOULINS-ENGILBERT (58290), le 10 juin 1941.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 29 mai 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1Rue Saint Martin, le 5 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN,notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS (58) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24011691

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre),
Route de Luzy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament en date du 10/05/2012, Madame Liliane Madeleine GERARDIN-BOIRON, en son vivant retraitée, dt à LUZY (58170) HLM Champ Baron - rue Ledru Rollin n°4,célibataire, née à PARIS (75014), le 28/02/1938 et décédée à AUTUN (71400), le 03/06/2022, a consenti un legs universel.ce testament a été déposé au rang des minutes de Me POUVIAUD, suivant procès-verbal en date du 28/06/2023.
Les oppositions sont à former auprès de Me POUVIAUD, notaire à FOURS (58250), 1 rte de Luzy, chargé du règlement de la succession.
Pour avis.

AL24011696

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MOTOSPORT
SARL en liquidation au capital de 45 000 €
Siège social : 36 Bis, Bd du Grand Pré des Bordes - ZAC des Grands Champs
58000 NEVERS
409 054 392 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 16/12/2023 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Julian FREBY dt à NEVERS (58) – 18, rue des Chauvelles, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24011658

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC DE SAIZY

Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros en liquidation
Siège social : 1 rue de la Porte à Monnot,
58190 SAIZY
793 171 935 RCS NEVERS
Liquidateurs :
M. Francis TAUPIN - 10 poisson
58190 SAIZY
M. Régis TAUPIN – 1 rue de la Porte à Monnot,
58190 SAIZY

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011659

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC TAUPIN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé
en liquidation au capital de 329 820,00 euros
Siège social : Le Bourg, 58190 SAIZY
344 565 973 RCS NEVERS
Liquidateurs : M. Francis TAUPIN – 58190 SAIZY
M. Régis TAUPIN - 58190 SAIZY

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation du groupement, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011660

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

RESTO LOISIR

SARL en liquidation au capital de 24 391,84 €
Siège social : 12 RUE DE L'OUCHE
58490 ST PARIZE LE CHATEL
350 805 362 RCS NEVERS

Par décision du 22/12/2023, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Marie Christine DEHORS demeurant 26 bis, av BEREGOVOY, 58000 NEVERS, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 22/12/2023.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24011675

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI POUGNE

SC en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 31-33 Rue Jean Jaures - 58500 CLAMECY
Siège de liquidation : 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
434 684 353 RCS NEVERS

L'AGE du 12.12.2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Nadine COMTE, demeurant 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24011676

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI POUGNE

SC en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 31-33 Rue Jean Jaures - 58500 CLAMECY
Siège de liquidation : 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
434 684 353 RCS NEVERS

L'AGO du 12.12.2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nadine COMTE, demeurant 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30.11.2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24011677

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/01/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : L'ATELIER DE BOURGOGNE
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 32 grande rue 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
Objet : Création, fabrication et commercialisation de bougies, chandelles, cierges, photophores, savons, produits lavants..
Président : Nelly BOULIN demeurant 32 grande rue 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24011671

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CHINON BAZAR. Objet social : - toute activité se rapportant à la vente en détail et en gros d'articles pour la maison, de meubles, de bazar, d'ornement, d'alimentation et de vêtements, sans vente de boissons alcoolisées,Siège social :78 ter, route de Lormes 58120 Chateau Chinon Ville. Capital : 1500 euros. Durée : 99 ans. Président : HNU, SAS au capital de 56800 euros, ayant son siège social 9 RTE DE TONNERRE 89200 Etaule, 979 277 878 RCS d' Auxerre. Directeurs Généraux : SAS SAWA, SAS au capital de 487160 euros, ayant son siège social 3 B RTE DE MARSANNAY 21160 Corcelles-les-Monts, 799 339 965 RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL24011709

AVIS DE CONSTITUTION

SCEA L'Huis Rodot
Capital de 438 000 €
2 Rue Joseph Rodot - L'Huis Rodot – 58230 Ouroux en Morvan
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2023, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : SCEA L'Huis Rodot
Forme : Société civile
Capital : 438 000 € représentant des apports de biens mobiliers
Siège : 2 Rue Joseph Rodot - L'Huis Rodot – 58230 Ouroux en Morvan
Objet : agricole
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Gérant : Madame Colette BERNARD et Monsieur Damien BERNARD
Immatriculation : RCS Nevers
Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à l'un de ses co-associés. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés
Pour avis, Les fondateurs

AL24011717

YONNE

// MODIFICATION

Notaire

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI MER ET MONTAGNE

Le 28 décembre 2023, la société dénommée SCI MER ET MONTAGNE, société civile immobilière au capital de 702 800euros dont le siège est à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 5 rue des Coteaux, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro812832954, par suite de la vente des biens et droits immobiliers ayant été apportés en nature à la société, les associés ont décidé de réduire le capital social actuellement fixé à 702 500 euros pour le porter à la somme de MILLE euros (1 000.00 euros i Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24011635

CABEX

EFICIO
90 Rue Pascal
77000 Vaux le Pénil

TRANSFORMATION

LEROY MENUISERIE SAS en cours de transformation en SARL au capital de 200 € - Siège social : 6 rue de l'Asile 89340 VILLENEUVE LA GUYARD - 903 703 734 RCS SENS.
Par décision du 01.01.2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en EURL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 200 €, divisé en 200 parts sociales de 1 € chacune.
Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par : M. Quentin LEROY, Président, demeurant 6 rue de l'Asile 89340 VILLENEUVE LA GUYARD.
Sous sa nouvelle forme d'EURL, la Société est gérée par M. Quentin LEROY, associé unique.

AL24011644

AVIS DE PUBLICITE

LES CLUSES DU MARAIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
809 086 580 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 29 novembre 2023 et du procès-verbal des décisions du Président du 28 décembre 2023.
La dénomination de la société a été modifiée et devient : « SPORTIMUM ».
L'objet social est étendu notamment aux activités de holding comportant des prestations de services, conseil et gestion financière aux filiales, vente de vêtements et articles de sport.
Nomination de M. Gautier PICQ en qualité de Directeur Général.
Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 9 999 000 euros pour le porter à 10 000 000 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24011654

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DOMAINE DES REVES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 147 180 euros
Siège social : 3 Rue de la Fontaine Géry - 89800 COURGIS
447 914 821 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Didier DIGY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Déborah DIGY, demeurant Chemin de la Roche – 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée, à compter du 28 décembre 2023.

AL24011673

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

SC BOUSSARD LNC

Société civile au capital de 520 euros
porté à 712 000 euros
Siège social : 1 Rue de la Voie Neuve - 89800 BEINE

ANNONCES LÉGALES

981 991 052 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20 décembre 2023 que le capital social a été augmenté de 691 480 euros par voie d'apport en nature et de 20 000 euros par voie d'apport en numéraire.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cinq cent vingt euros (520 euros), divisé en 52 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 52.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à sept cent douze mille euros (712 000 euros), divisé en 71 200 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 71 200.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24011682

TRANSFORMATION

EARL BOUSSARD

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 169 980,65 euros
Siège social : 1 Rue de la Voie Neuve
89800 BEINES
395 255 789 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'activité de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés.
La dénomination devient SCEA LE GAIN.

AL24011689

MODIFICATION DE GÉRANCE

SARL EVALEEN RESTAURANT

SARL EVALEEN RESTAURANT
SARL au capital de 5000 €
Le Port 89430 TANLAY
824 775 944 RCS Auxerre
Le 30/11/2023, l'AGE a nommé gérante Mademoiselle DELORD Camille demeurant 5 Place de la Mairie 89430 TANLAY en remplacement de Madame PASQUELIN Eveline démissionnaire.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL24011692

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SCI PATRIVAL

Capital social de 1.500,00 €
Siège social : 15 rue du Four -
89740 VILLON
RCS AUXERRE 443 617 287

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire intervenue en date du 27 septembre 2023, il a été décidé de nommer Monsieur Roland HUBERT demeurant 15 rue du Four - 89740 VILLON, en qualité de seul et unique associé de ladite société, à compter du décès de Madame Yvette SAGET épouse de M.HUBERT intervenu le 1er juin 2023. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL24011715

AUGMENTATION DU CAPITAL

L'AGE du 06.12.2023 de la société THIERRY ROLLINAT, SARL au capital de 7.500 euros, siège social à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89) 10 Av d'Auxerre, RCS AUXERRE 447 548 496, a décidé d'augmenter le capital : ancienne mention 7.500 euros ; nouvelle mention 240.000 euros, les articles 6,7 et 8 des statuts ont été modifiés. La Gérance.

AL24011716

CHANGEMENT DE GÉRANT

CHEROY AUTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 23 Place du Général De Gaulle
89690 CHEROY
440 105 260 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Fernando DA SILVA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Elisabeth SILVA DOS SANTOS, demeurant 5 bis rue de la Grenouillère 77940 VOULX, et M. Valentin PORTRON, demeurant 32 rue du Mousseaux, 89 340 VILLEBLEVIN pour une durée illimitée à compter du 15/12/2023. Pour avis La Gérance

AL24011723

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 20/12/2023, la société RESTAURANT MILAN SASU au capital de 500 €, RCS 891067969 MELUN, 18 rue des Chesnois 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, représenté par JENART GERARD a donné en location gérance à la société LE BALCON SASU au capital de 500 €, RCS en cours SENS, 7 rue Benoist 89210 BRIENON SUR ARMANCON, représenté par VORS Christelle un fonds de commerce de RESTAURATION sis et exploité au 2 place du 13 mai 1944 89210 BRIENON SUR ARMANCON, pour une durée allant du 20/12/2023 au 31/12/2024 renouvelable par tacite reconduction.

AL24011645

GÉRANCE - MANDAT

Aux termes d'un acte sous seing privé du 14 décembre 2023,
La société SENS, SNC au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à 1 Route de Voulx - 89100 SENS, RCS SENS 793 668 245 a donné en gérance-mandat à
Madame Laetitia MAXIME, entrepreneur individuel sis à Champlay (89300) 70 grande rue, en cours d'immatriculation
son fonds de commerce de détail non alimentaire sis et exploité 1 Route de Voulx – 89100 SENS, pour une durée de 1 an , à compter du 1er janvier 2024.
Pour avis,

AL24011656

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNES DE COLLAN, SERRIGNY ET FLEYS

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAP-PIE-BE-2024-001 du2 janvier 2024,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de neuf éoliennes et de quatre postes de livraison sur les communes de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS, déposée parla C.E.P.E. Côte Renard (Q ENERGY France SAS), sera ouverte du mardi 30 janvier 2024 (14 h) au vendredi 1er mars 2024(17 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS.
Une commission d'enquête est désignée. Elle se compose d'un président, M. Georges LECLERCQ, en retraite, de deux membres titulaires, MM Daniel COLLARD et Jean-Michel MERIAUX, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant, M. Jean-Marc DAURELLE.
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire,les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 30 janvier 2024 au 1er mars 2024 inclus en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté :
- sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.
Les communes de COLLAN, SERRIGNY, FLEYS, communes d'implantation et de BERNOUIL, BÉRU, CHABLIS, CHEMILLY-SUR-SEREIN, CHICHÉE, DYÉ, FONTENAY-PRES-CHABLIS, JUNAY, MALIGNY, MÉRÉ, POILLY-SUR-SEREIN, ROFFEY, TISSEY,TONNERRE, VÉZANNES, VÉZINNES, VIVIERS et YROUERRE sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique : - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5084
ou - à l'adresse e-mail suivante :
enquete-publique-5084@registre-dematerialise.fr
(les observations adressées à cette adresse e-mail et celles déposées sur les trois registres « papier » seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous)
o soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS,
ou
- courrier adressé au président de la commission d'enquête,à la mairie de COLLAN, 9 rue de l'école 89700 COLLAN, siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
. à la mairie de COLLAN, les :
- mardi 30 janvier 2024 de 14 h à 17 h,
- vendredi 1er mars 2024 de 14 h à 17 h,
. à la mairie de FLEYS, le :
- lundi 5 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30,
. à la mairie de SERRIGNY, le
- samedi 17 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.
Par ailleurs, une réunion publique sera organisée à la salle communale de la mairie de COLLAN le samedi 3 février 2024,de 9 h 30 à 12 h 30.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M.Matthieu LEGEAY, Responsable du projet pour la C.E.P.E. Côte Renard (Q ENERGY France SAS) - Tél 06 40 84 52 21 - Mail :matthieu.legeay@qenergy.eu

AL24011636

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'HERY

LANCEMENT ET OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION ALLEGEE N°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité rappelle que par délibération en date du 27/09/2023 le Conseil Municipal a arrêté la procédure de révision à modalités allégées n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'extension modérée (0.8 hectare) de la zone d'activités sise au sud du territoire, en vue de permettre l'accueil de quelques artisans.
Par arrêté n°2024T01, en date du 8 janvier 2024, le Maire d'HERY a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de révision suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation et le procès-verbal de l'examen conjoint sont joints au dossier d'enquête.
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément à l'avis de la MRAE en date du 07/03/2023 et de la délibération du conseil en date du 28/03/2023 (tous deux joints au dossier).
Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, Mme Geneviève GARCIA, en qualité de Commissaire-Enquêtrice, a été désignée par le Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera la mairie pendant 15 jours consécutifs, du lundi 29 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- en format papier mairie d'HERY, siège de l'enquête
- sur le site internet de la Communes d'HERY : https://www.mairie-hery89550.fr/
- sur le poste informatique en mairie d'HERY pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie
- Par voie postale à l'attention de la Commissaire Enquêtrice en mairie : 2 rue Charles Rolland 89550 HERY
- Par mail à l'attention de la Commissaire Enquêtrice à l'adresse suivante : contact@mairie-hery89550.fr
Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie.
Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie d'HERY les :
- le lundi 29 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
- le samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 14 février 2024 de 14h30 à 17h30
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la Commune et à la Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année.
Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport de la commissaire enquêtrice, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la révision à modalités allégées n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Patrick ROUSSELLE, joignable en Mairie.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL24011713

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE – terres agricoles et bois - 10 ha 01 a 43 ca - Le saut du mercier: YC – 89 [43] - Les grafignots: YA - 45 - Les grands champs degrise: ZL – 69 (J) – 69 (K) - Les presles: YA – 63 - 108[58] - 109[59] (J) - 109[59] (K) - Vaux profonde: YC - 124[79] - zonage : zones A et N du PLUi
VENOY : terres agricoles et bois - 4 ha 79 a 09 ca - Egriselles: AC-152[625] - La cote: ZY-22 - Les brannets: ZX-83 - Les caves: ZV-57[1175] - Les petits bois: AL-29[10] - Les pissevins: ZY-41 - Les theurees: AB-50[59] - Les vaux profondes: ZY-37-39-61[79]-69[40] - Zonage : zones A, N et Nj du PLU
Parcelles de terre, occupées en convention d'occupation provisoire et précaire, destinées à la compensation foncière dans le cadre du projet d'ECO POLE : BEINE : 1 ha 01 a 70 ca - La croix gautheron : ZN - 11 - Sur l arche : F - 441 - zonage : zone A du PLU **VENOY : 5 ha 87 a 30 ca** - Sur le coteau: ZP – 20 - 21 - zonage : zone A du PLU -
Terres occupées louées par bail rural - VENOY - 4 ha 72 a 60 ca - Sur vaudemur: ZR - 3(J) - 3(K) - Zonage : zone 2AUy du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/01/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011726

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 février 2016, Madame Françoise Rose Léa SERVAËS en son vivant, retraitée, célibataire demeurant à CHABLIS (Yonne) Foyer Logement de la Bretauche, 12 rue du Foulon, née à VILLENEUVE SAINT GEORGES (Val-de-Marne) le 20novembre1948, décédée à AUXERRE (Yonne) le 18 mars 2023 a institué une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), suivant procès-verbal en date du 30 octobre 2023, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) le 28 décembre 2023.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne) 1 rue Etienne Dolet, Chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis
Le Notaire

AL24011690

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DECLIC PHOTO

S.A.S au capital de 139 765 €
51 RUE DE LA REPUBLIQUE
89100 SENS
R.C. SENS B 409 911 021

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 DECEMBRE 2023 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL24011679

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AREAMEDIA

SAS en liquidation au capital de 1 000 €
30 rue du Docteur Gautherin
89310 Annay sur Serein
812648889 RCS Auxerre

L'associé unique par décision du 28/12/2023, après avoir entendu le rapport de M. Patrick Petit, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. ?Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Auxerre .
Pour avis, le liquidateur

AL24011657

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : OPTI SOINS 89.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 1350 euros.
Siège social : 19 Rue SYLVAIN DUPECHEZ, 89100 SENS.
904522257 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Amélie ROUSSIN PINTO demeurant 7 impasse la Clairière Aux Tournesols, 89150 Brannay, l'a déchargée de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société, à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens pour radiation.
Le liquidateur

AL24011643

DISSOLUTION

BT PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euro
Siège social : 18 rue Pasteur
89100 PARON
Siège de liquidation : 18 rue Pasteur
89100 PARON
843 546 177 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Sylvie THORELLE, demeurant 3 rue Hérard, 89100 SENS, a été nommée en qualité de liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 18 rue Pasteur 89100 PARON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24011652

FIDUCIAL SOFIRAL

DISSOLUTION

LE DELICE DES GALETS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège : 7 place de la République,
89130 TOUCY
Siège de liquidation :
7 place de la République,
89130 TOUCY
RCS AUXERRE 793 259 847

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 13 décembre 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Ils ont nommé comme liquidateur Madame Valérie GALLET épouse ROY, demeurant Le Colombier 89130 TOUCY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 7 place de la République 89130 TOUCY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011655

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 22/12/2023, l'associé unique de la Société E.M.C.2 EVALUATION MANAGEMENT COMPETENCES COACHING, SARL en liquidation, au capital de 10 950 €, ayant son siège social 9 Bis Rue Germain Bénard - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 442 321 030 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr Paul GANDY, demeurant 3 rue René Descartes Résidence les Sables 54425 PULNOY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 Bis Rue Germain Bénard 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis le Liquidateur.

AL24011661

DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

GAEC DE LA VALLÉE D'ENFER

GAEC agréé au capital de 112 385,42 euros
Siège social : la Borde -
89320 CERISIERS
327 775 078 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. Serge AUBRY demeurant à CERISIERS (89320), la Borde, 3 route des Basses Loges et M. Philippe AUBRY demeurant à CERISIERS (89320), les Chapelles, 14 rue des Mésanges, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : la Borde - 89320 CERISIERS, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011663

DISSOLUTION

2ACOIFF

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social :
10 Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
Siège de liquidation :
10 Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
500 041 017 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15/11/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Aurélia AMARAL, demeurant 10 Impasse du Maréchal Joffre 89100 SENS, associée unique, exercera les fonctions de liquidatrice pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 10 Impasse du Maréchal Joffre 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24011665

DISSOLUTION

LGP PROMO

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue de Cornat
89570 TURNY RCS SENS 882215627

Par décision de l'associé Unique du 29/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2023 , il a été nommé liquidateur(s) M GUERCI Paul demeurant au 5 rue de Cornat 89570 TURNY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL24011699

DISSOLUTION

SCI LNC

SCI au capital de 60 979,61 €
Siège social : 14, rue du Puits
89800 CHABLIS
417 824 257 RCS AUXERRE

Le 31/01/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé Mme Nicole PICQ demeurant à Chablis (89800), 14 rue du Puits, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL24011700

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LNC

SCI en liquidation amiable au capital de 60 979,61 €
Siège social : 14, rue du Puits
89800 CHABLIS
417 824 257 RCS AUXERRE

Le 31/01/2023 - 14 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Nicole PICQ de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

AL24011701

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SCI HDPM

Société civile immobilière
Au capital de 300,00 euros
Siège social : 9 Lieudit La Muratterie –
89116 PRECY SUR VRIN
808 078 380 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023.
Ont été nommé liquidateurs, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Patrick MICHEL demeurant 5 Rue de Chenevières -Neuilly- 89113 VALVARILLON
Monsieur Hervé DECOUX demeurant 9 Lieudit La Muratterie – 89116 PRECY SUR VRIN
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
9 Lieudit La Muratterie – 89116 PRECY SUR VRIN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL24011706

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : BV IMMO Capital : 1000€ Siège social : 67 chemin de Dixmont 89100 Rosoy. Objet: L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérants : M. Boris Vontobel, 67 chemin de Dixmont 89100 Rosoy, Mme Vontobel Virginie, 67 chemin de Dixmont 89100 Rosoy. Clause d'agrément: les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts. RCS : Sens

AL24011472

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 21/12/2023, il a été constitué une SASU dénommée: QuanticX; Objet: Développement, distribution et vente de logiciels par tous moyens ; L'acquisition, la location, l'administration et la gérance de tous biens mobiliers, immobiliers, entreprises et placements ; Exercice de tous mandats sociaux ; Capital: 1 000 euros; Siège social: 17 rue de Sancey 89100 SENS; Durée: 99 ans; Président: M. Khaled AL ARJA dt 53 rue Claude Bernard 95870 BEZONS; Assemblées et vote: Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix; Agrément: toutes cessions agréées aux 3/4 des votes; immatriculation au RCS de SENS

AL24011556

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/12/2023 il a été constitué une **SASU** dénommée:
LE FENNEC
Siège social: 53 rue gabriel cortel 89300 JOIGNY
Capital: 1.000 €
Objet: Coiffure et vente de produits cosmétiques
Président: M. MOUSSAOUI Mohammed-el amine 9 rue pierre semard 89400 MIGENNES
Transmission des actions: LIBRE
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: LIBRE
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL24011641

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/12/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
LE BALCON
Siège Social : 2 place du 13 mai 1944 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Capital : 500 €
Activités principales : Restauration, Bar café, PMU, Française de jeux,
Durée : 99 ans
Président : Mme VORS Christelle 7 rue Benoist 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Immatriculation au RCS de SENS

AL24011646

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à SENS en date du 22/12/2023, il a été institué une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée TSH Consulting, au capital de 1 000 Euros, dont le siège social se situe au 4 cours tarbe - Bat D app D11 89100 SENS, dont l'objet social est : Prestations de services informatique.
Durée de la société 99 années.
Agrément : La cession des actions de l'actionnaire unique est libre.
Président : TAHA HAMED, demeurant 4 cours tarbe - Bat D app D11 89100 SENS.
RCS SENS.

AL24011647

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : DOMAINE ROUSSEAU.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 569 800,00 €.
Siège social : 33 Grand rue – 89800 FONTENAY-PRÈS-CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens en nature pour un montant net de 517 904,33 € et de numéraire pour un montant de 51 895,67 €.
Gérant : Mme Murielle ALLINDRÉ épouse ROUSSEAU demeurant à FONTENAY-PRÈS-CHABLIS (89800), 41 Grand rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément

ANNONCES LÉGALES

de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL24011703

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me TOPIN notaire à MALIGNY, il a été constitué une société civile immobilière dénommée **FRANCOIS & DROMBRY**
Objet social : propriété, acquisition, prise à bail de tous biens mobiliers et immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent
Siège social : 1 rue de la Fontaine 89800 VILLY
Capital : 1.000,00 €
Gérance : Mme Karine Sandrine FRANCOIS, demeurant à CHABLIS (89800) 1 Impasse du Marché et Mr Thierry DROMBRY demeurant à CHABLIS (89800) 1 Impasse du Marché
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion. Me TOPIN

AL24011722

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 5 janvier 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
La dénomination sociale est : SCI Vassaya
Le siège social est fixé à : VILLIERS SAINT BENOIT (89130) LE PRESBYTERE
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR)
Les premiers gérants de la société sont Messieurs Jean-François LE DELAS, Babak MARTIN-VALLAS et Sylvain PLANCADE
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24011725

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, le30/12/2023 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : «GFA DES VALLEES DE L'YONNE».
Siège : SAINT-FLORENTIN (89600), Ferme de Crécy.
Durée : 99 années.Capital : 160.200,00 € (apports en numéraire)
Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 01/01et finit le 31/12 de chaque année.
Gérants : M Sylvain MONTENOT demeurant à ERINGES (21500), 12 Grande Rue ,et M Flavien MONTENOT demeurant à ERINGES (21500), 12 Grande Rue
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24011727

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce
en quelques clics
et obtenez votre attestation
immédiatement.

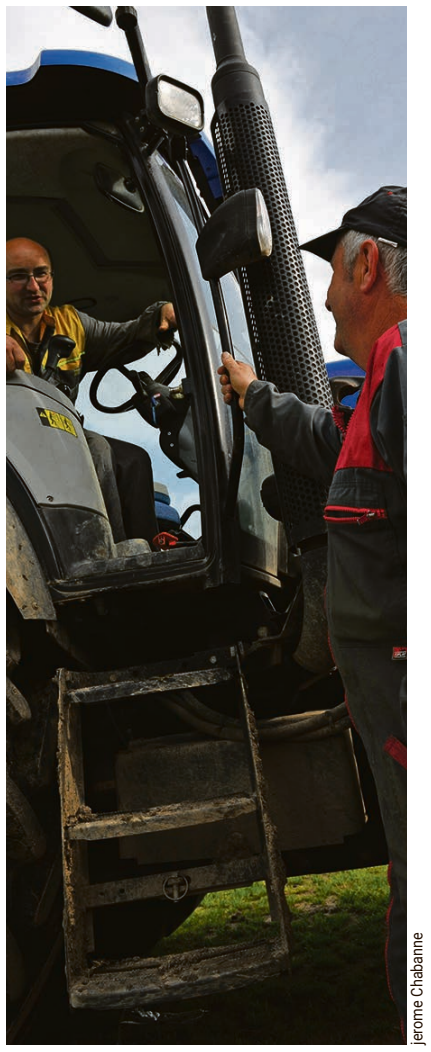
www.agribourgogne.fr

CHRONIQUE JURIDIQUE

Les nouvelles évolutions des titres emploi simplifiés agricoles à l'aune de la loi de financement de sécurité sociale pour 2024

Actuellement (à l'heure de publication de l'article), il existe deux instruments permettant aux employeurs d'embaucher des salariés agricoles : le titre emploi service agricole (appelé TESA +) et le titre emploi simplifié agricole (appelé TESA)

Pour le premier, il vise à embaucher des travailleurs en CDI ou CDD et permet à l'entreprise d'une part d'obtenir le calcul des rémunérations dues aux salariés en tenant compte des stipulations des conventions collectives du secteur concerné et des cotisations et contributions sociales dues, et d'autre part, de souscrire à la DSN, laquelle doit être adressée aux organismes de protection sociale, ce qui permet par la suite à la caisse de MSA d'établir un bulletin de salaire que l'employeur transmettra à son salarié.



Jerome Chabanne

Pour le second, il donne à l'employeur un arsenal de prestations très complet lorsqu'ils recrutent des salariés agricoles exerçant dans certains secteurs d'activité. En matière de droit du travail, une fois le TESA-S délivré par la MSA, un grand nombre d'obligations liées à l'embauche sont remplies : DPAE, contrat de travail, bulletin de paye. Par dérogation aux règles habituelles du Code du travail (c. trav. Art. 3242-3), lorsqu'il est fait usage du TESA-S pour des travaux saisonniers, les salariés concernés sont rémunérés à l'issue de chaque campagne saisonnière et au moins une fois par mois (au lieu de deux fois par mois).
Néanmoins, Le TESA -S ne peut être utilisé que pour des CDD de 3 mois maximum, avec une rémunération brute limitée à trois fois le plafond mensuel de la sécurité sociale (10 998 € en 2023, 11 592 € en 2024). Dans la pratique, il est l'instrument privilégié pour l'embauche des salariés sous contrat saisonnier.

Un nouveau TESA (TESA – S) compatible avec la DSN

Non compatible avec la DSN, le TESA -S devait disparaître dès 2019. Toutefois, la MSA avait obtenu avec l'aide des pouvoirs publics un maintien du TESA pour permettre à la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) de l'adapter. La LFSS pour 2024 procède à différentes modifications législatives afin, selon l'exposé des motifs, « d'inscrire officiellement le TESA-S dans l'environnement DSN » tout en faisant « pérenniser cet outil déclaratif simplifié ».
En outre, au 1er janvier 2024, l'utilisation du TESA -S permettra à l'entreprise de satisfaire à l'obligation d'émission d'une DSN ou, le cas échéant, d'établir les formalités et les déclarations auxquelles la DSN se substitue (loi art. 19, II, 3° b ; c. rural art. L. 712-4 modifié).

LAIGLE Brieuc
Juriste en droit social

Le mandat de vente immobilier

Contrat conclu entre un propriétaire et un agent immobilier, le mandat permet d'organiser, par écrit, les modalités de mise en vente d'un terrain ou d'un bâtiment. Un rappel s'impose sur les clauses et conditions qu'il contient.

Le mandat de vente est obligatoire entre le propriétaire et l'agent immobilier en application de l'article 6-1 alinéa 3 de la loi HOGUET du 2 janvier 1970 : il est signé impérativement avant la mise sur le marché par l'agence immobilière. L'absence de ce mandat est assortie de sanctions pénales, en plus de la perte de l'agent de son droit à percevoir sa commission financière. L'existence de ce contrat permet ainsi au vendeur de savoir précisément ce à quoi il s'engage.
Le mandat va décrire la prestation de services commandée qui peut être plus ou moins étendue : réalisation de l'annonce, appui administratif, premier contact avec les acquéreurs et filtrage, visites, appui à la négociation, accompagnement jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire... Il doit comporter la désignation précise du vendeur (le mandant), les coordonnées de l'agent (mandataire), la désignation du bien, le prix convenu, le montant des frais d'agence, et la durée du mandat (ainsi que ses conditions de renouvellement et de résiliation.) Enfin, et depuis la loi ALUR de mars 2014, le mandat doit également indiquer les actions qui vont être mises en œuvre par l'agent pour réaliser la vente du bien : moyens de diffusion de l'annonce, périodicité des comptes-rendus, etc…
Les différents types de mandat de vente.
Il convient de distinguer le mandat de vente exclusif (l'agence sollicitée est la seule autorisée à vendre votre bien, pendant toute la durée du mandat) du mandat de vente simple (vous pouvez faire appel à d'autres agences, mais aussi vendre votre bien par vos propres moyens, de particulier à particulier) En plus de ces deux principaux types de mandat de vente, il en existe deux autres qui sont en fait des dérivés : le mandat de vente semi-exclusif (l'agence est la seule à pouvoir vendre le bien, mais le propriétaire est autorisé à réaliser une transaction directe par ses propres moyens), et enfin, le mandat de vente co-exclusif (la vente du bien est réservée à un petit nombre d'agences établi lors de la signature du mandat de vente.)

Marie Charrier Ennaert



J.-C.Gutner

Le bornage

Afin de ne pas engager une construction en limite de propriété qui risque de dépasser sur le terrain voisin, il est indispensable de connaître parfaitement les limites de sa propriété.

Le bornage permet de matérialiser les limites de deux propriétés voisines par l'apposition de repères matériels. Il a uniquement pour effet de fixer les limites des fonds attenants sans attribuer la propriété des terrains. Prudence, cette opération ne s'applique pas entre un terrain privé et un terrain relevant du domaine public. Dans ce cas, une procédure spécifique s'applique. L'action en bornage n'est pas obligatoire sauf si elle est demandée par un voisin. En effet, l'article 646 du Code Civil dispose que « tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs.» Il peut alors être convenu à l'amiable ou, en l'absence d'accord, fixé par une décision de justice.
La loi n'impose pas de formalités particulières pour la réalisation du bornage amiable. Cependant, en pratique, il est vivement conseillé de faire appel à un géomètre-expert choisi par les parties.

Après l'étude du périmètre, celui-ci établit un procès-verbal d'abornement que les parties doivent approuver et signer. Ensuite, il matérialise les limites séparatives par l'apposition de bornes apparentes. Le procès-verbal n'est pas un acte constitutif de propriété mais seulement un accord sur les limites séparatives des propriétés respectives. Le bornage réalisé en bonne et due forme s'impose aux parties qui ne peuvent plus le contester, ni faire réaliser un nouveau bornage par un juge.
En cas de désaccord, il convient de saisir le tribunal du lieu du terrain. Cette action est possible à tout moment, sans aucun délai de prescription si aucun bornage en bonne et due forme n'a été réalisé auparavant. Le tribunal nomme un géomètre expert. Une fois les limites fixées, le tribunal rédige un jugement. Ce document est ensuite remis aux parties. Cette action en bornage ne doit en aucun cas se substituer à une action en revendication qui, seule, permet d'identifier le titulaire du droit de propriété sur les diverses parcelles.

Philippe Gaignet